

le 20 juillet 2020



« Bulletin Municipal »

Réunion du 11 juin 2020 20H30

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal en exercice.

I – Attribution des Adjointes :

Les attributions des adjointes sont définies de la façon suivante :

- Pour la 1^{ère} Adjointe, Mireille PELEMAN : action sociale, gestion du cimetière et de la salle communale,
- Pour la 2^{ème} Adjointe, Sylvie MOREL : gestion de l'urbanisme,
- Pour le 3^{ème} Adjoint, Patrice CHOPIN : encadrement des agents techniques, sécurité dans le village et environnement.

II – Commissions communales et intercommunales :

Les délégués et les représentants aux différentes commissions communales et intercommunales sont désignés de la façon suivante :

Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, pour rappel : Frédéric NOËL (Titulaire) et Sylvie MOREL (Suppléante)

Syndicat d'Eau Potable de Nouvion (SIAEP) : Mireille PELEMAN, Pierre LEVEQUE et Jean-Claude HUMBLET.

Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) : Patrice CHOPIN et François DEBUREAUX

Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : CAILLET Xavier, DUMONT Christophe, PEGARD Xavier, VEYER-NOUBLANCHE Elisabeth, JOUGLEUX Céline.

Suppléants : CAILLET Jocelyne, PELEMAN Mireille, LEVEQUE Pierre, VEYER Géraldine, MOREL Sylvie.

Préparation du budget : l'ensemble des conseillers municipaux

Commission Enfance et Jeunesse : Marion CHARPENTIER et Céline JOUGLEUX

III – Vote du taux des impôts locaux :



Considérant sa mise en place récente, le conseil municipal estime ne pas avoir assez de recul pour travailler à une révision des taux actuels.

Sur proposition du Maire, les taux sont donc reconduits pour l'année 2020 et s'établissent donc de la façon suivante :

- **Taxe Foncière (bâti) : 13,94 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 38,93 %**

IV – Informations diverses du Maire :

✓ Concernant les futures manifestations, il sera vu avec le dernier président de l'association *Rencontres & Loisirs* où en est son fonctionnement et si elle existe toujours.

Il est également réfléchi à la création d'un Comité des Fêtes.

✓ Concernant le projet de salle des fêtes, le Maire présente l'état et l'avancement actuel du projet ainsi que le financement prévu initialement.



Actuellement, le permis de construire est en cours et nécessite une complétude auprès du service instructeur.

Après délibération sur la suite à donner à ce permis de construire, il est décidé de le mener à son terme, considérant que, quelque soit la décision du conseil municipal sur ce projet, les travaux peuvent être engagés ou non dans les trois ans, voire 5 ans qui suivront l'arrêté de permis de construire.

Dans tous les cas, différentes études ont d'ores et déjà été réalisées (étude d'assainissement, de sol, plans, permis de construire...) et serviront de base de travail dans la décision du conseil municipal.

Il est précisé qu'actuellement, la dernière demande de subvention sollicitée auprès des services de l'Etat n'a pas été retenue. Début 2020, il a été demandé à la commune de redéposer son dossier en fin d'année. Malheureusement, le contexte économique actuel faisant suite à l'épidémie de Covid-19 ne paraît pas propice à la reconduction des aides financières.

Dans le plan de financement initial, était également prévu un emprunt de 250.000 €



Le Maire précise enfin que sera prise en considération la trésorerie actuelle de la commune qui s'élève à un peu plus de 599.000 € au 31/12/2019, en tenant compte également de l'endettement actuel de la commune, faisant suite aux emprunts suivants :

-Un emprunt pour l'aménagement du parc et de la RD.1001, dont 841.515,96 € restent à rembourser sur les 20 prochaines années ;

-Un emprunt concernant l'achat des terrains du parc, dont 67.435,73 € restent à rembourser sur les 10 prochaines années.

✓ Le Maire fait ensuite un point sur les travaux actuellement en cours ou en prévision, tels qu'un branchement électrique dans le parc, l'aménagement du chemin d'Ouille ou la location d'une balayeuse pour les caniveaux.

✓ Il sera également sollicité auprès de l'entreprise GAFFE un devis pour le déplacement de deux candélabres le long de la RD.1001 ; ces derniers semblent dangereux pour la sécurité des automobilistes car implantés devant la glissière de sécurité.

✓ Enfin, il est précisé que dans le contexte épidémique actuel, les manifestations du 14 juillet ne pourront se dérouler comme les autres années. Seule une gerbe sera déposée au Monument aux Morts en présence des élus.

✓ M. NOËL propose d'amener des matériaux pour restaurer le chemin rural entre Ouville et la RD.105. Il sera vu avec les agriculteurs quelle est la meilleure période pour le faire, notamment en fonction des dates de moisson.



V – Questions diverses :

Jocelyne CAILLET demande s'il est possible de déplacer le robinet au cimetière pour l'implanter plus près de l'entrée. Il sera vu ce qu'il est possible de faire avec une entreprise locale.

Réunion du 9 juillet 2020 20 H 30

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

I – Compte Administratif 2019 :

Le compte administratif 2019 est présenté à l'assemblée.

Il en ressort le résultat suivant :

Excédent de FONCTIONNEMENT : + 646.614,92 €

Déficit d'INVESTISSEMENT : - 47.469,59 €

Soit un excédent global de + 599.145,35 €

Le Compte Administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

II – Budget 2020 :

Le budget 2020 est présenté aux conseillers et s'équilibre de la façon suivante :

Section de FONCTIONNEMENT : 956.817 €

Section d'INVESTISSEMENT : 272.280 €

TOTAL : 1.238.097 €



Les dépenses d'investissement prévues au budget sont l'extension du branchement électrique dans le parc, l'aménagement du chemin d'Ouille et le déplacement du robinet au cimetière, plus près de l'entrée. Des devis seront également sollicités pour l'installation d'une alarme ou d'un système de sécurité à la mairie et l'achat de matériel de voirie dont une balayeuse-aspiratrice.

Il est rappelé que certaines dépenses d'investissement du budget 2020 ont d'ores et déjà été réglées, notamment divers honoraires dans le cadre de l'étude de la salle polyvalente et le solde de la pose des points lumineux basse-consommation

Pour la section de fonctionnement, la réfection du chemin entre la rue Jacques Mallet et Ouville est également programmée.

Les subventions aux associations sont également votées, de la façon suivante :

ADAPEI	:	600 €
Anciens Combattants	:	200 €
APEV	:	250 €
Association du Vimeu	:	100 €
Ass. Rencontres & Loisirs	:	1.000 €
Association Sportive ASHO	:	1.000 €
Cyclo-club d'Hautvillers-Ouille	:	500 €
Espace Ponthieu-Marquenterre	:	500 €
Société de chasse	:	100 €
« Tous à l'Abordage » (parents d'élèves)	:	200 €

Pour les prochaines années, il est décidé de solliciter un état des comptes et du fonctionnement de chaque association avant le vote des subventions, par le biais d'un imprimé à compléter.

III – Modification de la Commission d'Appel d'Offres :

Lors de la précédente réunion, une commission d'appel d'offres avait été constituée.

Sa forme a été rejetée par le contrôle de légalité de la Préfecture car elle comportait 5 membres titulaires et 5 suppléants et ne doit être composée que de 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant, de droit, Président de cette commission.

La commission d'Appel d'Offres se composera donc des membres suivants :

Titulaires : JOUGLEUX Céline, DUMONT Christophe, PEGARD Xavier.

Suppléants : CAILLET Jocelyne, PELEMAN Mireille, LEVEQUE Pierre.

IV – Désignation des délégués au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées :

Conformément à la demande du syndicat, **Mireille PELEMAN** et **Xavier CAILLET** sont nommés respectivement représentant titulaire et représentant suppléant au Syndicat Mixte.

V – Désignation des représentants aux élections sénatoriales :



Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain.

Contrairement aux élections précédentes, les représentants ne sont plus désignés en simple conseil municipal mais par le biais d'un vote à bulletins secrets.

Les conseillers municipaux voteront pour désigner 3 titulaires et 3 suppléants parmi eux, le vendredi 10 juillet en mairie, date imposée par les services préfectoraux.

Qualité de l'Eau Potable...



Le suivi des nitrates réalisé en sortie du réservoir d'eau potable de Sailly-Le Titre a montré des dépassements de la norme autorisée fixée à 50mg/l (52,9 mg/l relevés le 26 mai).

Le Syndicat d'Eau Potable de Nouvion nous informe donc que cette eau est impropre aux usages alimentaires pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Cinéma



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places

Recensement National



Nous rappelons aux **jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE.**

Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :
www.defense.gouv.fr/jdc

Fermeture de la Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé
du 3 au 16 août inclus.
Le Maire et les Adjointes restent bien entendu à votre disposition en cas d'urgence durant cette période

Nuisances...

ANIMAUX DOMESTIQUES



Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux sont les seuls responsables en cas de dégradations ou d'accidents

A titre indicatif, la commune d'Hautvillers-Ouville est adhérente de la SPA de Buigny-Saint-Maclou.

TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES

Conformément au règlement préfectoral, la tonte des pelouses est interdite le dimanche, à partir de 12H00.

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...

